

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2009
--

L'an deux mille neuf, le trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

Étaient présents : MM. PINEAU, Maire, MORTEAU, Alain BODET, SIRET, RIFFAUD, DELAIRE, ALTARE, Adjoint, BEVILLON, PIVETEAU, BRIEAU, VERDEAU, DURAND, CROISÉ, REMAUD, HAYREAU, BONNIN, LIMOUZIN, Nathalie BODET, GUERIN, CREPEAU, MERLET, HERBRETEAU, GABORIEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame Ganaëlle CHAUVIÈRE,
- Monsieur Jean-Claude LANDAIS ayant donné procuration à Madame PINEAU,
- Madame Stéphanie GUICHETEAU ayant donné procuration à Madame PIVETEAU.

Absente :

- Madame Séverine BARRAUD.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil. Madame Nathalie BODET est élue à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2009 est approuvé. Madame DELAIRE fait remarquer qu'il convient d'être prudent dans la retranscription de certaines remarques dans les comptes-rendus.

Monsieur GABORIEAU précise que son nom comporte un « e ».

Monsieur CHARLAT précise que c'est le cabinet MORINIÈRE et non le cabinet SUSSET qui est chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement de la RD 160.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les deux délibérations suivantes :

- Cession à titre onéreux par la commune à Monsieur et Madame Claude ROUSSEAU d'un espace aménagé en pelouse au lieu-dit La Rabrière,
- Aide exceptionnelle au Basket Ball Essartais à l'occasion des 40 ans du club.

Le conseil municipal acquiesce à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN BIEN IMMOBILIER DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RÉITÉRATION DE LA VENTE ET CONSTATATION DE LA NON-RÉALISATION DE LA CONDITION RÉVOLUTIONNAIRE

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

1. Constate la désaffectation des anciens services techniques municipaux établis sur la parcelle cadastrée AH 195 à la date du 19 octobre 2007,
2. Prononce le déclassement du domaine public communal à la date ci-dessus,
3. Donne pouvoir à Madame le Maire afin que la vente des 27 et 28 septembre 2007 reçoive son entière exécution, pour :
 - 3.1 Réitérer ladite vente, à l'identique et dans les mêmes conditions par confirmation pure et simple en l'étude de Maître Hubert MAIGRE, Notaire associé, Place du Champ de Foire, 85140 LES ESSARTS, avec la participation de Maître Jean-François VIÉ, notaire à LEVROUX, Indre, 33 rue Nationale, assistant l'acquéreur,
 - 3.2 Renoncer expressément à exercer contre l'acquéreur et ses ayants-cause une quelconque réclamation pour quelque cause que ce soit et notamment à raison de nullité,
 - 3.3 Constater la non réalisation de la clause résolutoire.

Dit que la présente délibération sera notifiée à chacune des parties intéressées.

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AE 12

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, se félicite que le propriétaire soit favorable à la vente, rappelle que le classement de cette parcelle en zone AULa permet immédiatement son utilisation dans le cadre du projet de construction d'un troisième terrain de football, donne un avis favorable à l'acquisition par la commune de la parcelle AE 12 pour un montant total net vendeur de 11052.34 €uros et autorise Madame le Maire à signer tous documents utiles relatifs à cette acquisition en l'étude de Maître Hubert MAIGRE, Notaire associé aux Essarts. Maître Jean-Maurice DAVIET étant le notaire des vendeurs.

Monsieur RIFFAUD précise que l'acquisition de cette parcelle va venir compléter la zone d'étude, mais qu'il n'est pas établi que le 3^e terrain de football y soit obligatoirement implanté.

Madame le Maire ajoute que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du 3^e terrain de football vient d'être confiée au cabinet Pierre ROBIN à VILLEFONTAINE (Isère), spécialiste des terrains de sport.

Monsieur CHARLAT précise que le cabinet Pierre ROBIN s'est engagé à ce qu'une fois sa mission terminée la commune ne soit pas obligée de recourir à une procédure de recherche de maîtrise d'œuvre, soit un double gain, financier et de temps.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE EN VUE DE LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DES DEUX GIRATOIRES SITUÉS À L'ENTRÉE OUEST DE LA COMMUNE ET DE LEUR ENTRETIEN ET DÉFINISSANT LA RÉPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et du plan général du site, accepte à l'unanimité de conclure la convention avec le Département de la Vendée et autorise Madame le Maire à la signer.

CRÉATION DE POSTE

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, crée un poste de Technicien Supérieur Chef à temps complet, dit que le poste de Technicien Supérieur principal sera automatiquement supprimé à la date de nomination dans le nouveau grade, charge Madame le Maire d'effectuer les mesures de publicité réglementaire et félicite le Directeur des services techniques de se réüssite à l'examen professionnel qui lui ouvre ce nouveau grade..

CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION ENTERRÉE SUR LA PARCELLE AC 345 APPARTENANT À MONSIEUR ET MADAME GILLES CHARNEAU

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude de passage de canalisation enterrée avec Monsieur et Madame Gilles CHARNEAU, décide de remédier, aux frais de la commune, aux désordres constatés dans le rapport technique établi par VEOLIA PROPRETÉ et dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur et Madame Gilles CHARNEAU.

Pour l'instant la commune ne connaît pas encore exactement l'étendue des dégâts dans la mesure où la caméra qui n'a été passée qu'à partir de la rue de la Gauvin a été stoppée au bout de 5 mètres. Il convient que VEOLIA PROPLETE complète son inspection en explorant la canalisation à partir de l'avenue Saint-Hubert. Cependant il paraît probable que les désordres se situent sous la rue de la Gauvin.

CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION ENTERRÉE SUR LA PARCELLE AB 40 APPARTENANT À MONSIEUR ET MADAME GÉRARD BOISSEAU

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude de passage de canalisation avec Monsieur et Madame Gérard BOISSEAU, décide de remédier, aux frais de la commune, aux désordres constatés et dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur et Madame Gérard BOISSEAU.

Les travaux vont être rapidement effectués de telle manière que Monsieur et Madame BOISSEAU puissent entreprendre certains travaux d'aménagement sur leur propriété.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ÉLABORÉ PAR VENDÉE EAU

PRINCIPALES DONNÉES

Nombre de communes	276 sur les 282 communes vendéennes (sauf Challans, La roche sur Yon, Fontenay le comte, Rocheservière, St Mars la Réorthe, St Philbert de Bouaine)
Population desservie	509 022 habitants (population municipale 2006 – RG 2008)
Volume d'eau acheté	45 187 265 m ³ (-0.23%) Dont 43 131 639 m ³ aux SIAEP producteurs adhérents (+ 0.10%)
Origine de l'eau	90.4% eaux de surface 9.6% eaux souterraines
Nombre total d'abonnés en 2008	331 019 (+ 2.25%)
Volume consommé par les abonnés	33 190 017 m ³ (+0.8%)
Volume exporté	6 228 722 m ³ (-2.06%) Dont 5 231 528 m ³ vers des collectivités extérieures au département
Longueur du réseau	14016 km (+ 1.14%)
Rendement global du réseau	87.2%
Indice global de perte en réseau	1.13 m ³ /jour/km
Indice linéaire de consommation	6.5 m ³ /km/jour
Montant total des recettes (CA 2008)	71 394 966.5 € (-20.21%)
Montant total des dépenses (CA 2008)	62 417 496.13 € (-15.73%)
Excédent d'exploitation propre à 2008	8 977 470.44 € (+74.35%)
Résultat d'exploitation global	
14 605 659.33 € (-5.16%)	
Annuité de la dette en 2008	3 791 989.97 € (-42.76%)
Encours de la dette au 31.12.2008	4 950 777.96 €
Montant des investissements en 2008	25 650 000.00 € (stable)
Abonnements semestriels	
1 ^{er} semestre 2007	45.30 € ht
2 ^e semestre 2007	45.30 € ht
1 ^{ER} semestre 2008	45.30 € ht
2 ^e semestre 2008	45.30 € ht

Pour un abonné ayant un contrat ordinaire, consommant 120 m³ et disposant d'un compteur de calibre 15 mm, la partie eau potable de la facture est en 2008 de 213.12 € contre 210.24 en 2007 soit une augmentation de 2.88 € (part vendée eau) soit 1.37%.

Le prix du m³ est de 1.776 €

La part de l'agence de l'eau diminue.

Globalement la facture d'eau potable 2008 diminue de 9.5% par rapport à celle de 2007.

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation qui lui est faite dudit rapport, dont données synthétiques ci-dessus et précise qu'il est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

CESSION À TITRE ONÉREUX PAR LA COMMUNE À MONSIEUR ET MADAME CLAUDE ROUSSEAU D'UN ESPACE AMÉNAGÉ EN PELOUSE AU LIEUDIT LA RABRETIÈRE

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, confirme sa décision de vendre à Monsieur et Madame Claude ROUSSEAU l'espace aménagé en pelouse situé au lieudit La Rabretière d'une surface de 67 m² pour un prix net vendeur de 230.65 €uros, rappelle que l'ensemble des frais inhérents à cette cession sont à la charge des acquéreurs et confirme que l'acte sera rédigé par Maître MAIGRE, Notaire associé aux Essarts.

AIDE EXCEPTIONNELLE AU BASKET BALL ESSARTAIS À L'OCCASION DES 40 ANS DU CLUB

Sur le rapport de Madame le Maire et de Monsieur RIFFAUD, le conseil municipal, par 20 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, décide de prendre directement en charge la dépense liée à la démonstration de basket acrobatique d'un montant de 380 (trois cent quatre vingts) €uros à l'occasion de la journée du 12 septembre célébrant le 40^e anniversaire du BBE.

Au programme de cette journée : différents matches et démonstrations ainsi qu'un dîner avec l'orchestre « couleur vinyle »

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire évoque :

- la démolition du Malta qui a eu lieu au mois de juillet ; Monsieur DURET a fait un film, elle-même et Monsieur MORTEAU des photos. De ce fait un petit reportage pourra être réalisé.
- Le chantier du pôle des services de proximité avance bien ; il conviendra de choisir du mobilier pour les locaux d'accueil.
- la visite du centre de loisirs et du restaurant scolaire de Boufféré est prévue le mercredi 9 septembre à 18 heures. Les membres intéressés de la commission enfance ont rendez-vous en mairie à 17h15.
- Une réunion sur l'accessibilité réunissant le groupe de travail et la DDEA le 4 septembre à 14h30 en mairie.
- Grippe H1N1 : le plan de continuité des services est prêt à être diffusé. Monsieur CHARLAT le transmettra notamment aux membres du conseil municipal.
- Transport des personnes âgées ; une association est à créer d'ici la fin de l'année pour que des bénévoles puissent assurer cette prestation.
- Les 40 peupliers (malades) du cimetière qui seront tronçonnés la semaine prochaine.

Madame le Maire a représenté la commune aux commémorations du 95^e anniversaire de la bataille de la Somme et a découvert la tombe d'un grand-oncle, par ailleurs arrière grand-père d'Alain BODET.

Les élus de la commune de NOYERS PONT MAUGIS souhaiteraient la création d'un « jumelage » pour faire vivre le souvenir des « POILUS »

Monsieur MORTEAU évoque :

- Les journées du patrimoine les 19 et 20 septembre. Aux Essarts deux visites des orgues de l'église sous la conduite de Pierre-Marie GERMAIN sont organisées le samedi 19 à 16 heures et 17h
- Le championnat de Vendée d'orthographe à Aizenay le 10 octobre à 14 heures.
- Les transports scolaires : cette année 4 circuits au lieu de 3 sont mis en place
- La grippe H1N1 : les enseignants répèteront aux enfants les gestes « barrière »

Monsieur RIFFAUD informe que le tournoi des jeunes du FC essartais a lieu le samedi 5 septembre

Madame SIRET représentera la commune le 4 septembre à l'occasion d'un spectacle organisé par le CAT au château de la Grève.

Monsieur BODET

Invite les membres du conseil qui le souhaitent à participer avec lui, à la remise des fleurs dans le cadre du fleurissement général de la France le 26 septembre à Nantes.

La commission environnement recevra le football club essartais le 8 septembre à 18h30 dans le cadre du projet environnement du FCE.

Monsieur CREPEAU signale qu'une expérience pilote est mise en place par le STOM, pour l'instant à la déchetterie de La Flocellière uniquement, pour récupérer spécifiquement les gros plastiques (salons de jardin, bâches, etc.) jusqu'alors jetés avec le tout-venant. Si cette expérience est concluante elle sera mise progressivement en place dans les autres déchetteries, mais, en ce qui concerne celle des Essarts, il conviendra d'attendre qu'elle soit agrandie.

Monsieur GUERIN signale que le nouveau camion arrivera aux services techniques le 7 septembre à 17 heures.

Madame DELAIRE évoque le bilan très positif du camp organisé en juillet dernier ; un article avec photos paraîtra dans le prochain bulletin municipal. Pour 2010 il y a un projet de camp en Italie et un séjour aux sports d'hiver.

Le conseil municipal des jeunes organise une journée « nettoyons la nature » le 26 septembre prochain avec le soutien d'une enseigne de la grande distribution.

Monsieur BRIEAU rappelle que le don du sang aura lieu le 22 septembre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.